

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	10.09.2025	MAT000477693	Date de la première version publiée: 01.12.2023
		BE/FR	

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MOBIHEL 2K trdilec 750W

Code du produit : 477693

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : KANSAI HELIOS Slovenija d.o.o.
Količevo 65
1230 Domžale
Slovénie

Téléphone Société : 386 (1) 722 4383

Téléfax Société : 386 (1) 722 4310

Personne responsable/émettrice : 386 (1) 722 4383
productsafety@kansai-helios.si

1.4 Numéro d'appel d'urgence

BELGISCH ANTIGIFCENTRUM 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	10.09.2025	MAT000477693	01.12.2023
		BE/FR	Date de la première version publiée: 01.12.2023

cibles - exposition unique, Catégorie 3,
Système nerveux central

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère
acétate d'éthyle
4-méthylpentane-2-one
toluène
isocyanate de tosyl
diisocyanate d'hexaméthylène

Étiquetage supplémentaire

«À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle».

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	10.09.2025	MAT000477693	Date de la première version publiée: 01.12.2023
		BE/FR	

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère	28182-81-2 500-060-2 01-2119485796-17	Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 30 - < 50
acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 20 - < 30
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 10 - < 20
butanone	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3 01-2119457290-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 10 - < 20

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	10.09.2025	MAT000477693 BE/FR	01.12.2023
			Date de la première version publiée: 01.12.2023

4-méthylpentane-2-one	108-10-1 203-550-1 606-004-00-4 01-2119473980-30	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) EUH066 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 11 mg/l	>= 10 - < 20
toluène	108-88-3 203-625-9 601-021-00-3 01-2119471310-51	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Repr. 2; H361d STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 10
isocyanate de tosylle	4083-64-1 223-810-8 615-012-00-7 01-2119980050-47	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) EUH014 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 5 % STOT SE 3; H335 >= 5 % Skin Irrit. 2; H315 >= 5 %	>= 0,1 - < 1
diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0 212-485-8 615-011-00-1 01-2119457571-37	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 0,1 - < 0,5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version 1.1	Date de révision: 10.09.2025	Numéro de la FDS: MAT000477693 BE/FR	Date de dernière parution: 01.12.2023 Date de la première version publiée: 01.12.2023
----------------	---------------------------------	--	---

		Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire)	
		Limite de concentra- tion spécifique Resp. Sens. 1; H334 >= 0,5 % Skin Sens. 1; H317 >= 0,5 %	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Susceptible de provoquer le cancer.
Susceptible de nuire au fœtus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	10.09.2025	MAT000477693 BE/FR	Date de la première version publiée: 01.12.2023

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Susceptible de provoquer le cancer.
Susceptible de nuire au fœtus.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	10.09.2025	MAT000477693 BE/FR	Date de la première version publiée: 01.12.2023

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Éloigner toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	10.09.2025	MAT000477693 BE/FR	01.12.2023 Date de la première version publiée: 01.12.2023

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement anti-déflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Conserver dans un endroit bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère	28182-81-2	TWA	0,01 mg/m3 (NCO)	98/24/EC I
	Information supplémentaire: Peau, Sensibilisation cutanée et respiratoire, Contraignantes			
		STEL	0,02 mg/m3 (NCO)	98/24/EC I
	Information supplémentaire: Peau, Sensibilisation cutanée et respiratoire, Contraignantes			
acétate d'éthyle	141-78-6	STEL	400 ppm 1.468 mg/m3	2017/164/EU

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version 1.1 Date de révision: 10.09.2025 Numéro de la FDS: MAT000477693 BE/FR Date de dernière parution: 01.12.2023
Date de la première version publiée: 01.12.2023

Information supplémentaire: Indicatif				
		TWA	200 ppm 734 mg/m3	2017/164/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		VLE 15 min	400 ppm 1.468 mg/m3	BE OEL
		VLE 8 hr	200 ppm 734 mg/m3	BE OEL
acétate de n-butyle	123-86-4	VLE 8 hr	50 ppm 238 mg/m3	BE OEL
		VLE 15 min	150 ppm 712 mg/m3	BE OEL
		STEL	150 ppm 723 mg/m3	2019/1831/E U
Information supplémentaire: Indicatif				
		TWA	50 ppm 241 mg/m3	2019/1831/E U
Information supplémentaire: Indicatif				
butanone	78-93-3	TWA	200 ppm 600 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		STEL	300 ppm 900 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VLE 8 hr	200 ppm 600 mg/m3	BE OEL
		VLE 15 min	300 ppm 900 mg/m3	BE OEL
4-méthylpentane- 2-one	108-10-1	TWA	20 ppm 83 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		STEL	50 ppm 208 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VLE 8 hr	20 ppm 83 mg/m3	BE OEL
		VLE 15 min	50 ppm 208 mg/m3	BE OEL
toluène	108-88-3	TWA	50 ppm 192 mg/m3	2006/15/EC
Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption signi- ficative à travers la peau				
		STEL	100 ppm 384 mg/m3	2006/15/EC
Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption signi- ficative à travers la peau				
		VLE 8 hr	20 ppm 77 mg/m3	BE OEL
Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les mu- queuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale.				

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version 1.1 Date de révision: 10.09.2025 Numéro de la FDS: MAT000477693 BE/FR Date de dernière parution: 01.12.2023 Date de la première version publiée: 01.12.2023

	Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		VLE 15 min	100 ppm 384 mg/m3	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	VLE 8 hr	0,005 ppm 0,034 mg/m3	BE OEL
		TWA	0,01 mg/m3 (NCO)	98/24/EC I
	Information supplémentaire: Peau, Sensibilisation cutanée et respiratoire, Contraignantes			
		STEL	0,02 mg/m3 (NCO)	98/24/EC I
	Information supplémentaire: Peau, Sensibilisation cutanée et respiratoire, Contraignantes			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1 mg/m3
acétate d'éthyle	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1468 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1468 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	734 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	734 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	734 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	734 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	367 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	367 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	63 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	37 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4,5 mg/kg p.c./jour
acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	600 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	600 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version
1.1

Date de révision: 10.09.2025
Numéro de la FDS: MAT000477693
BE/FR

Date de dernière parution: 01.12.2023
Date de la première version publiée: 01.12.2023

	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	48 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	300 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	300 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	300 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	35,7 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	6 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	7 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	11 mg/kg p.c./jour
butanone	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	106 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	600 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1161 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	412 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	31 mg/kg p.c./jour
4-méthylpentane-2-one	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4,2 mg/kg p.c./jour
toluène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	192 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	192 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	226 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	226 mg/m3
isocyanate de tosyl	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,24 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,8 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,92 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets	0,46 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version 1.1 Date de révision: 10.09.2025 Numéro de la FDS: MAT000477693 BE/FR Date de dernière parution: 01.12.2023 Date de la première version publiée: 01.12.2023

	teurs		systémiques	p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,46 mg/kg p.c./jour
diisocyanate d'hexa- méthylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,035 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	0,07 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,035 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,07 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère	Sol	505 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Eau douce	0,1 mg/l
	Sédiment marin	253 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	2530 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1 mg/l
acétate d'éthyle	Sol	0,24 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,026 mg/l
	Eau douce	0,26 mg/l
	Sédiment marin	0,125 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	1,25 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	650 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1,65 mg/l
acétate de n-butyle	Sol	0,0903 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,018 mg/l
	Eau douce	0,18 mg/l
	Sédiment marin	0,0981 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	35,6 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,36 mg/l
butanone	Sol	22,5 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	55,8 mg/l
	Eau douce	55,8 mg/l
	Sédiment marin	284,7 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	284,74 mg/kg poids sec (p.s.)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	10.09.2025	MAT000477693	01.12.2023
		BE/FR	Date de la première version publiée: 01.12.2023

	Station de traitement des eaux usées	709 mg/l
4-méthylpentane-2-one	Sol	1,3 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,06 mg/l
	Eau douce	0,6 mg/l
	Sédiment marin	0,83 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	8,27 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	27,5 mg/l
toluène	Sol	2,89 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,68 mg/l
	Eau douce	0,68 mg/l
	Sédiment marin	16,39 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	16,39 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	13,61 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,68 mg/l
isocyanate de tosylo	Sol	0,0168 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Eau douce	0,03 mg/l
	Sédiment marin	0,0172 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0,172 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	0,4 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,3 mg/l
diisocyanate d'hexaméthylène	Sol	0,0026 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,00774 mg/l
	Eau douce	0,0774 mg/l
	Sédiment marin	0,001344 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0,01334 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	8,42 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,774 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : L'équipement doit être conforme à l'EN 166
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version 1.1	Date de révision: 10.09.2025	Numéro de la FDS: MAT000477693 BE/FR	Date de dernière parution: 01.12.2023 Date de la première version publiée: 01.12.2023
----------------	---------------------------------	--	---

Gants	:	Caoutchouc nitrile (> 0,1 mm; < 60 min); ISO EN374 caoutchouc butyle (> 0,6 mm; < 240 min); ISO EN374 Viton® (> 0,6 mm; < 240 min); ISO EN374 PE laminé (> 0,1 mm; < 240 min); ISO EN374
Remarques	:	Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	:	Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition. L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
Filtre de type	:	Type protégeant des vapeurs organiques (A)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	de solvant
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	-95,0 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))
Point/intervalle d'ébullition	:	77 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))
Inflammabilité	:	Liquide inflammable statiquement chargeable., Solides combustibles
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	11,5 %(V) (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version 1.1	Date de révision: 10.09.2025	Numéro de la FDS: MAT000477693 BE/FR	Date de dernière parution: 01.12.2023 Date de la première version publiée: 01.12.2023
----------------	---------------------------------	--	---

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 1,2 %(V) (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Point d'éclair	: -4 °C(méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))
Température d'inflammation	: 404 °C(méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Température de décomposition	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
pH	: Non applicable
Viscosité Viscosité, cinématique	: > 20,5 mm ² /s (40 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: non miscible, partiellement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Description: miscible avec la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 2,65(méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Pression de vapeur	: < 1.100 hPa(méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée)) (50 °C)
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0,950 g/cm ³
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs	: Non applicable
Propriétés comburantes	: Entretient la combustion
COV (composés organiques volatils)	: (Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	10.09.2025	MAT000477693 BE/FR	Date de la première version publiée: 01.12.2023

aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution))
61,48 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des acides forts et des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère:

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version 1.1	Date de révision: 10.09.2025	Numéro de la FDS: MAT000477693 BE/FR	Date de dernière parution: 01.12.2023 Date de la première version publiée: 01.12.2023
----------------	---------------------------------	--	---

acétate d'éthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): ≥ 5.620 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1600 ppm
Durée d'exposition: 8 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): ≥ 20.000 mg/kg

acétate de n-butyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): ≥ 10.760 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): ≥ 5.000 mg/kg

butanone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

4-méthylpentane-2-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

toluène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 28 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

diisocyanate d'hexaméthylène:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	10.09.2025	MAT000477693	Date de la première version publiée: 01.12.2023
		BE/FR	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

toluène:

Résultat : irritant

isocyanate de tosyle:

Résultat : irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

acétate d'éthyle:

Résultat : Irritation des yeux

butanone:

Résultat : Irritation des yeux

4-méthylpentane-2-one:

Résultat : Irritation des yeux

isocyanate de tosyle:

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	10.09.2025	MAT000477693	Date de la première version publiée: 01.12.2023
		BE/FR	

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère:

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

isocyanate de tosyle:

Résultat : Sensibilisation probable des voies respiratoires chez l'homme
sur la base d'études sur des animaux

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Susceptible de provoquer le cancer.

Composants:

4-méthylpentane-2-one:

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Susceptible de nuire au fœtus.

Composants:

toluène:

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la
- Evaluation fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	10.09.2025	MAT000477693 BE/FR	Date de la première version publiée: 01.12.2023

acétate d'éthyle:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

acétate de n-butyle:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

butanone:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4-méthylpentane-2-one:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

toluène:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

isocyanate de tosyle:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

toluène:

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

toluène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version 1.1	Date de révision: 10.09.2025	Numéro de la FDS: MAT000477693 BE/FR	Date de dernière parution: 01.12.2023 Date de la première version publiée: 01.12.2023
----------------	---------------------------------	--	---

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.
Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

acétate de n-butyle:

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 200 mg/l
CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): >= 647,7 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 356 mg/l
Durée d'exposition: 40 h

butanone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 1.000 mg/l
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia (Daphnie)): > 1.000 mg/l
Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l

4-méthylpentane-2-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): >= 100 - 1.000 mg/l
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia (Daphnie)): >= 100 - 1.000 mg/l
Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): >= 100 - 1.000 mg/l

toluène:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	10.09.2025	MAT000477693 BE/FR	Date de la première version publiée: 01.12.2023

milieu aquatique

néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

acétate de n-butyle:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable
Biodégradation: 83 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 78 d
pH: 8
S'hydrolyse lentement.

Photodégradation : Se décompose rapidement au contact de la lumière.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acétate d'éthyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,6

acétate de n-butyle:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 15
Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,81

butanone:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,29

4-méthylpentane-2-one:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,19

toluène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,65

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	10.09.2025	MAT000477693	Date de la première version publiée: 01.12.2023
		BE/FR	

(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.
Code des déchets	: 08 00 00, DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION 08 01 00, déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 15 00 00, EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS 15 01 00, emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément) 15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	10.09.2025	MAT000477693	Date de la première version publiée:
		BE/FR	01.12.2023

HP3, Inflammable
HP4, Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP10, Toxique pour la reproduction
HP13, Sensibilisant

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	:	UN 1263
ADR	:	UN 1263
RID	:	UN 1263
IMDG	:	UN 1263
IATA	:	UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	PEINTURES
ADR	:	PEINTURES
RID	:	PEINTURES
IMDG	:	PAINT
IATA	:	Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	:	3
ADR	:	3
RID	:	3
IMDG	:	3
IATA	:	3

14.4 Groupe d'emballage

ADN		
Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	33
Étiquettes	:	3
ADR		
Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du	:	33

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	10.09.2025	MAT000477693 BE/FR	Date de la première version publiée: 01.12.2023

danger

Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364
Instruction d'emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353
Instruction d'emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	10.09.2025	MAT000477693	Date de la première version publiée: 01.12.2023
		BE/FR	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 48: toluène

Numéro sur la liste 74: diisocyanate d'hexaméthylène

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 61,48 %

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	10.09.2025	MAT000477693	Date de la première version publiée: 01.12.2023
		BE/FR	

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	: Susceptible de nuire au fœtus.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH014	: Réagit violemment au contact de l'eau.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2006/15/EC	: Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
2017/164/EU	: Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	10.09.2025	MAT000477693	Date de la première version publiée: 01.12.2023
		BE/FR	

2019/1831/EU	:	professionnelle Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
98/24/EC I	:	Europe. Chemical Agents Directive - Annexe I: Listes des valeurs limites contraignantes d'exposition professionnelle
BE OEL	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
2006/15/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
2017/164/EU / STEL	:	Valeur limite à courte terme
2017/164/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
98/24/EC I / STEL	:	Valeurs limites Courte durée
98/24/EC I / TWA	:	Valeurs limites 8 heures
BE OEL / VLE 8 hr	:	Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min	:	Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL 2K trdilec 750W

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.12.2023
1.1	10.09.2025	MAT000477693	Date de la première version publiée:
		BE/FR	01.12.2023

Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Carc. 2	H351
Repr. 2	H361d
STOT SE 3	H335
STOT SE 3	H336

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.